Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 14 avril 2014

1. Activités pédagogique complémentaires (APC)

Depuis le début de l'année, les enseignants ont fait le choix de continuer sous la forme de l'aide personnalisée. Madame NORMAND a commencé un travail de groupe avec des élèves de GS (ouvert à tous sur la base du volontariat soit 8 à 12 élèves environ) ; il s'agit de mettre en scène des albums préalablement travaillés en classe. Monsieur FAVIER proposera un atelier de chant choral à raison d'une heure par semaine pendant 4 semaines. Les autres enseignants continuent l'aide personnalisée pour des élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage.

2. Rythmes scolaires

Le maire de Louvigné, M. OGER, indique que les deux écoles de Louvigné passent à 4 jours et demi l'an prochain. Il n'a pas connaissance à ce jour d'assouplissements éventuels.
Les horaires proposés par la municipalité sont officiellement acceptés par l'Education Nationale. Ils seront donc les suivants à la rentrée de septembre :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h30 et 13h30-15h45 en maternelle
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h45 et 13h45-15h45 en élémentaire
Le mercredi : 8h30-11h30 le mercredi pour tous les élèves.

- En maternelle : enfants confiés à une ATSEM jusqu'à 16h30 pour ceux qui ne repartent pas à 15h45, puis système de garderie comme actuellement

- En élémentaire : après une récréation d'1/4 d'h. , possibilité pour les enfants de participer a priori à 2 ateliers par semaine entre 16h et 17h. Ateliers gratuits mais pas de départ en cours d'atelier. Système actuel de garderie pour ceux qui n'ont pas d'atelier. Les deux autres jours, ce sont plutôt des grands jeux et/ou activités sportives qui seront proposés.

Du personnel municipal interviendra auprès des deux écoles. Il s'agit de personnes titulaires au minimum du BAFA ou suivant actuellement une formation, volontaires pour encadrer ces activités. Il est prévu 4 à 5 personnes pour encadrer les ateliers. Les personnels des associations sportives et culturelles ne sont généralement pas disponibles aux horaires des ateliers. Les associations ont été informées des nouveaux horaires

Le programme des activités devrait être distribué fin juin et les inscriptions devraient avoir lieu à la rentrée pour un démarrage légèrement décalé.
Les ateliers seront gratuits et sur inscription, avec engagement des participants ; pas de départ en cours d'atelier. Les enfants qui ne sont pas inscrits pourront être pris en charge dès la fin des cours à la garderie, comme actuellement, et sera gratuite jusqu'à 16h30. La facturation de la garderie ne démarrera qu'après les ateliers, pour tous.

Le mercredi, la garderie pourra prendre en charge les élèves jusqu'à 12h30. Ensuite, c'est le Centre de Loisirs qui prendra le relais.

Pour l'an prochain, l'aide de l'Etat pour la mise en place de cette réforme s'élève à 90€ par enfant (50 € + 40 € liés à la zone « défavorisée »). La municipalité estime le coût à environ 150 € par enfant.

Parallèlement à cette réorganisation, à la rentrée, il n'y aura plus que du personnel municipal au restaurant scolaire.

3. Travaux, entretien

Accessibilité handicapés : la mise aux normes des établissements recevant du public impose de rendre accessible la salle informatique ; celle-ci sera a priori déplacée au rez-de-chaussée selon un calendrier à définir.

Parking : des parents s'inquiètent de la dangerosité du parking de l'école qui nécessite de faire une marche arrière pour en ressortir. La question est posée de l'utilité de mettre des ralentisseurs. Un parent suggère de prévoir un emplacement pour une dépose « minute ». Ces possibilités vont être étudiées.

Cour de la maternelle : les différents travaux réclamés (dalle amortissante du toboggan, réparation dalle amortissante sous la poutre, couverture du bac à sable, peintures au sol (refaites lors de la rédaction de ce compte rendu)) devraient être réalisés au retour des « beaux » jours.

Séparations des toilettes des MS et GS par rapport au hall : la demande est réitérée (même modèle que celui réalisé pour les TPS-PS)

Rideaux : les premiers rideaux installés ne donnant pas entière satisfaction (se referment tout seuls…, les prochains rideaux devraient être réalisés par une autre entreprise.

Mobilier : la commission de budget étudie la demande. L'école sera consultée pour le choix du mobilier. Pour l'élémentaire, la difficulté réside dans la taille des casiers qui est insuffisante dans l'ensemble des produits trouvés.

Peintures : quelques rénovations à prévoir

Questions posées à la demande d'un parent :

Possibilité d'accroître le débit Internet : il existe de nouveaux abonnements qui permettent d'augmenter le débit pour un coût modique (juste le modem à changer). Va être fait.

Possibilité de mieux isoler l'école pour économiser l'énergie : l'ampleur des travaux est telle que cela n'est pas envisagé pour le moment. Une étude thermique complète pourrait cependant être réalisée dans les années à venir.

4. Projets et sorties

Le problème du coût des transports est à nouveau soulevé ; en effet, ceux-ci ont énormément augmenté depuis quelques années, contrairement aux subventions allouées à l'école qui n'ont augmenté que de 2 % en 5 ans (2014 : 5100€ contre 2009 : 5000 €)

Spectacle musical : rappel : le spectacle des élèves aura lieu le samedi 14 juin 2014 à Jovence. Des précisions sur l'organisation de la soirée vont être données aux familles avant les vacances.

La présidente : Les secrétaires de séance :

Madame SIMONOT Madame PLUNIAN et Madame SEGOIN